Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DELCM06072026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	M. MARCHADOUR Hervé
M. HABASQUE Claude	Mme MARHADOUR Valérie
Mme MITH Marie-Françoise	M. MAUGUEN David
M. LE GOFF Yves	Mme CABON Marilyne
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
M. JAOUEN François	M. GOGÉ Renaud
M. COATEVAL Bruno	M. FALC'HUN David
Mme TRÉBAOL Solange	M. CUEFF Tanguy
M. SALAUN Jean-Luc	Mme DÉNIEL Anna
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
Mme JAUD Christiane	

ABSENTS : Mme MEHALLEL Laurence, M. PALLIER Jérôme.

PROCURATIONS :

- Mme MEHALLEL Laurence donne procuration à M. SALAUN Jean-Luc.
- M. PALLIER Jérôme donne procuration à M. FALC'HUN David.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme DÉNIEL Anna a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

INITIATION AU BRETON DANS LES ECOLES - DELIBERATION N° 3

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, explique que depuis l'année scolaire 2007/2008, le Conseil Municipal a engagé la Commune dans un dispositif d'initiation à la langue bretonne à l'école publique en partenariat avec le Conseil départemental.
Les communes et la Région contribuent au financement de cette action en versant une participation au Conseil Départemental. La participation de la Commune est estimée à 2 280 € pour l'année scolaire 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DELCM06072026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide de poursuivre l'enseignement du breton à l'école publique pour la période de septembre 2026 à juillet 2027 ;
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil départemental du Finistère ainsi que tous les documents nécessaires à la passation de cette convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT



Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.